

VILLE D'ESSEY-LÈS-NANCY

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS

Séance du 28 mars 2022

OBJET :

- Evaluation du budget participatif 2021
- Lancement du budget participatif 2022
- Modification du règlement du budget participatif
- Convention de mise à disposition de la plateforme participative métropolitaine à la ville d 'Essey-lès-Nancy

Rapporteur : M. THOUVENIN
Délibération n°14

EXPOSÉ DES MOTIFS

Lors de sa séance du 29 mars 2021, le conseil municipal a approuvé la création du budget participatif de la ville d'Essey-lès-Nancy et a adopté son règlement.

Ce règlement prévoit notamment à son article 12 que : « le dispositif du budget participatif fera l'objet d'une évaluation qui sera présentée en Conseil Municipal au terme de l'exercice budgétaire ».

Suite à l'étude de faisabilité opérée par les services à l'été 2021, une commission mixte paritaire (CMP) s'est réunie le 5 octobre dernier pour sélectionner les propositions éligibles. Sur la base de 23 propositions, 11 projets d'investissement ont pu être soumis au vote des Ascéens du 15 novembre au 15 décembre 2021.

Cependant, il a été constaté un déficit d'animation pour promouvoir le vote et l'adhésion aux projets participatifs déposés en ligne. A l'issue de la sélection des projets participatifs éligibles au vote des habitants, tous les porteurs ont été conviés à une réunion le 25 novembre 2021 pour leur présenter la campagne d'affichage, les modalités de vote et de leur mettre à disposition des flyers pour soutenir leurs projets participatifs.

D'une part, les porteurs de projets n'avaient pas appréhendé la mesure de leur rôle, notamment l'intérêt de promouvoir et valoriser leurs propositions. D'autre part, il n'y eut que 2 porteurs de projets présents à la réunion du 25 novembre, d'où l'intérêt de les associer plus en amont pour mieux définir leur rôle dans ce processus de participation citoyenne et d'amender le règlement du budget participatif à cet effet.

Bien que la ville se soit substituée en partie aux porteurs de projets pour promouvoir le vote en mettant en place une belle communication (mise en place de panneaux à travers la ville notamment, mais aussi dans le bulletin communal, importante promotion du vote en ligne, invitation du public ascéen à participer au vote à l'accueil de la mairie et organisation d'un stand le samedi matin sur le marché municipal), il n'y a eu que 147 votants sur plus de 9 000 habitants. Toutefois, sur les autres communes ayant mis en place le même dispositif, le ratio votants/habitants est comparable.

Pour une première année, le bilan est malgré tout positif car il y a eu des propositions concrètes.

4 projets avaient été retenus initialement pour un montant total 27150€ :

- Des poules dans le parc du Haut Château pour un budget de 3 600 € (53 votes),
- Table d'orientation sur le parvis de l'église Saint-Georges pour un budget de 3 850 € (51 votes),
- Structures de jeux au parc du Haut-Château – Balançoires pour un budget de 18 200 € (49 votes),
- Distribution de graines de fleurs aux habitants pour un budget de 1 500 € (42 votants).

Cependant, il n'a pas été possible de contacter le porteur des deux projets suivants : « Distribution de graines de fleurs aux habitants » et « Des poules dans le parc du Haut Château ». Il n'a en effet pas donné suite à plusieurs propositions de rencontre.

Or, le projet « Distribution de graines de fleurs aux habitants » n'était réalisable qu'à la condition de définir avec le porteur de projet les conditions et les lieux où pouvaient être plantés ces bulbes qui devaient contribuer au fleurissement et à l'amélioration du cadre de vie de la ville. Bien évidemment, il était proscrit que la ville puisse financer un projet ne dépassant pas des intérêts particuliers.

De même, le projet « Des poules dans le parc du Haut Château » n'était réalisable qu'à la condition préalable qu'un collectif d'habitants s'organise pour s'occuper et nourrir notamment les poules. En l'absence de ce collectif, il n'était pas concevable que la commune s'y substitue car cela occasionnerait des dépenses importantes de fonctionnement, ce qui est contraire au règlement du budget participatif.

Ainsi, la commission mixte paritaire du 17 mars 2022 a proposé le report des crédits non consommés et dédiés à ces deux projets participatifs qui ne pourront se réaliser sur l'exercice 2023 et estimés à 5 100€.

Il convient dorénavant de lancer le budget participatif 2022 en tenant compte de l'évaluation de ce nouveau dispositif de participation citoyenne et d'adapter son règlement en conséquence.

Les phases d'élaboration du Budget participatif prévisionnelles sont les suivantes :

- avril 2022 : lancement de la campagne de communication du Budget participatif 2022 ;

- du 1^{er} juin au 31 août 2022 : dépôt par les habitants des projets qu'ils souhaitent présenter via la plateforme numérique et rappel de leur engagement à défendre leurs propositions devant la CMP et à les promouvoir jusqu'au terme du vote des habitants ;

- du 1^{er} septembre au 30 novembre 2022 : phase d'instruction des projets par les services en lien avec les élus en délégation (vérification de la faisabilité, estimation du coût et des délais de réalisation de chaque projet) ;

- mi-novembre 2022 : sélection des projets recevables par la CMP ;

- du 1^{er} au 31 décembre 2022: conception de la campagne de promotion des projets retenus, commande des visuels à un illustrateur, conception des supports, fabrication...

- du 1^{er} au 31 janvier 2023 : Promotion des projets retenus, mise à disposition des tracts, affichages, réunions publiques (présentation des propositions retenues par les porteurs des projets en réunion publique en présence des Conseils de quartier) ...

- du 1^{er} au 28 février 2023 : vote des habitants sur les projets retenus à l'aide de la plateforme numérique et d'un bureau de vote sur le territoire municipal ;

- du 15 mars au 1^{er} avril 2023 : à l'issue du vote des habitants, annonce des lauréats et intégration des projets dans le budget primitif 2023 de la ville d'Essey-lès-Nancy ;

- avril 2023 : réalisation des projets adoptés. Les porteurs de projet seront associés au suivi des travaux et à l'inauguration, lancement de la Saison 3 du budget participatif de la ville d'Essey-lès-Nancy selon le même calendrier que la saison 2.

Pour mettre en œuvre ce dispositif, il convient de modifier le règlement du budget participatif de la ville d'Essey-lès-Nancy dont le projet est annexé à la présente note de synthèse.

Enfin, à titre de régularisation, la métropole du Grand Nancy a proposé à la ville d'Essey-lès-Nancy d'accepter la convention de mise à disposition de sa plateforme participative à titre gracieux.

PROPOSITIONS

Vu l'avis de la commission mixte paritaire réunie le 17 mars 2022, il est proposé au Conseil municipal :

- de proposer de reporter les crédits non consommés et dédiés aux deux projets participatifs précités qui ne pourront se réaliser sur l'exercice 2023 et estimés à 5 100€,
- d'approuver le lancement du budget participatif 2022 de la ville d'Essey-lès- Nancy,
- d'adopter le nouveau règlement du budget participatif de la ville d'Essey-lès- Nancy au regard de l'évaluation du budget participatif 2021,
- d'inscrire les crédits nécessaires à la réalisation d'un budget participatif au budget général,
- d'approuver les termes de la convention de mise à disposition de la plateforme participative proposée par la métropole du Grand Nancy,
- d'autoriser M. le Maire à signer la convention précitée et toute pièce s'y rapportant.

DELIBÉRATION

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité et 4 abstentions (MME CHOPIN-RENAULD et M. CHEVARDE, pouvoir de M KATZ à M. CHEVARDÉ, M. PERRI) les propositions ci-dessus.

Transmis et reçu à la Préfecture de Meurthe-et-Moselle, le 31 mars 2022.

Extrait conforme



Le Maire,

Michel BREUILLE

VILLE D'ESSEY-LES-NANCY

**DEPARTEMENT DE MEURTHE ET MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE NANCY
CANTON DE SAINT MAX**

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2022

tenu sous la présidence de
Michel BREUILLE - Maire

- Nombre de Conseillers en exercice :	29
- Nombre de présents :	23
- Nombre de votants :	29
- Convocation du Conseil municipal le :	18 mars 2022
- Convocation distribuée le :	18 mars 2022
- Affichage du compte-rendu le :	1 ^{er} avril 2022
- Affichage du procès-verbal le :	06 mai 2022

PRÉSENTS

- M. LAURENT, M. THOUVENIN, MME DEVOUGE, M. VOGIN, ME POYDENOT, M. ROSSIGNON, MME BARDOUL, Adjoints.
- M. BRUNE, M. SAPIRSTEIN, MME SCHINDLER, M. BOURGUIGNON, MME LOZINGUEZ, MME BLONDELET, M. KOENIG, MME DROUVILLE, M. HOFFER, MME MALARY, MME MENZRI, M. PERRI, MME CHOPIN-RENAULD, M. CHEVARDE, M. RIFF, Conseillers municipaux.

POUVOIRS

- MME CADET à MME DROUVILLE
- M. EL JAOUHARI à MME BLONDELET
- MME HOUSSIN à MME MENZRI
- M. VOIDIER à MME DEVOUGE
- MME CREUSOT à M. SAPIRSTEIN
- M. KATZ à M. CHEVARDÉ

SECRÉTAIRE DE SEANCE

- M. LAURENT

Pour extrait

 **Michel BREUILLE,**

Maire